

(IV) de la C.N.U.C.E.D. IV établissant un programme intégré pour les produits de base. Ce programme prévoit des discussions visant la stabilisation des principales recettes d'exportation de produits de base des pays en développement, l'établissement éventuel de mécanismes internationaux de stockage des produits de base et la création d'un « fonds commun » de financement de ces stocks.

Les discussions sur les matières premières tenues dans le cadre de la *Conférence sur la coopération économique internationale* se situaient à la périphérie des négociations sur les produits de base menées au sein d'autres instances. Les deux plus importantes questions étudiées par la Commission des matières premières de la C.C.E.I. ont été la préservation du pouvoir d'achat des pays en développement et les approvisionnements.

Au chapitre des minéraux, un événement important a marqué la *Conférence sur le droit de la mer* à New York : l'introduction d'une proposition concernant le taux d'exploitation des ressources des fonds marins. Le Canada et nombre de pays en développement se sont opposés à cette proposition qui, à leur avis, pourrait entraîner la chute des cours du nickel et compromettre l'avenir des producteurs de nickel de source terrestre. Espérons que 1977 donnera lieu à un accord sur cette question.

En tant que grand exportateur de blé, le Canada a continué à s'intéresser de près aux discussions du Conseil international du blé au sujet d'un nouvel accord sur les échanges mondiaux de céréales. Les négociations du Conseil étant toujours liées aux discussions sur les grandes questions des négociations commerciales multilatérales de Genève, leur lenteur a retardé l'élaboration de ce nouvel accord.

Étant donné l'imposition par les États-Unis, en octobre 1976, d'un contingentement mondial sur la viande de bœuf et de veau, le Canada a établi des quotas pour l'exportation de ces produits en vue d'en assurer une commercialisation rationnelle au Canada. Les principaux fournisseurs ont été consultés au sujet de ces mesures et des dispositions régissant les échanges de viande de bœuf et de veau en 1977.

## Aide au développement

Le programme canadien d'aide publique au développement s'est encore accru au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 1976; les décaissements ont atteint un niveau sans précédent de 903,5 millions de dollars.

Les décaissements bilatéraux ont été concentrés sur les pays les plus démunis, conformément à l'un des grands objectifs formulés dans la *Stratégie de coopération au développement international pour 1975-1980*, énoncé de la politique canadienne en matière de coopération. Compte tenu d'un deuxième objectif de cette politique, à savoir l'augmentation de la part de l'aide multilatérale canadienne, les crédits (à l'exception de l'aide alimentaire) consentis à des institutions multilatérales telles que la Banque mondiale, les banques régionales de développement et le P.N.U.D. ont atteint le niveau sans précédent de 26,3 p. cent de l'ensemble des décaissements pour l'exercice se terminant le 31 mars.

Lors de la *Conférence mondiale de l'alimentation* tenue en 1974, le Canada s'était engagé à fournir annuellement, pendant trois ans, un million de tonnes métriques de céréales au titre de l'aide alimentaire. Pour l'exercice 1976-1977, deuxième année de son engagement, il fournira un million de tonnes métriques de céréales et d'équivalents-céréales et \$45 millions en aliments non céréaliers, dépassant ainsi le niveau des contributions prévues. La partie bilatérale comprend 600 000 tonnes métriques de céréales et d'équivalents-céréales et \$22 millions de lait écrémé en poudre, la contribution multilatérale comprenant 400 000 tonnes métriques de céréales et d'équivalents-céréales et \$23 millions en denrées non céréaliers.

L'administration du programme canadien d'aide au développement incombe, au premier chef, à l'Agence canadienne de développement international qui fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministère des Affaires extérieures travaille en étroite collaboration avec l'ACDI et d'autres services publics à élaborer une politique et à en assurer la coordination avec les autres intérêts